

Protection des troupeaux



Aide à l'exécution sur la protection des troupeaux

- Depuis le 1^{er} janvier 2019, l'Aide à l'exécution sur la protection des troupeaux garantit une exécution uniforme de la protection des troupeaux dans toute la Suisse.

Éditeur : Office fédéral de l'environnement (OFEV)

Aide à l'exécution sur la protection des troupeaux

- Découle de la loi et de l'ordonnance sur la chasse ... (LChP et Ochp)
- Reconnait 3 types de protection :
 - Les mesures techniques (clôtures électriques)
 - Les chiens de protection de troupeaux
 - Les tirs
- Protection contre les grands prédateurs principalement pour les ovins et les caprins

Mesures envisageables pour protéger les troupeaux

Recommandations:

- Acquisition de filets de pâturage (min. 105 cm de haut) pour les enclos de nuit et les clôtures mobiles
- Consolidation/rehaussement de clôtures fixes existantes (p. ex. grillage noué avec deux cordons électriques)
- Installation d'une clôture de 5 cordons/fils électriques
- **Soutien financier** : Confédération et canton

Mesures envisageables pour protéger les troupeaux

■ Clôtures :



Mesures envisageables pour protéger les troupeaux

- Clôtures :

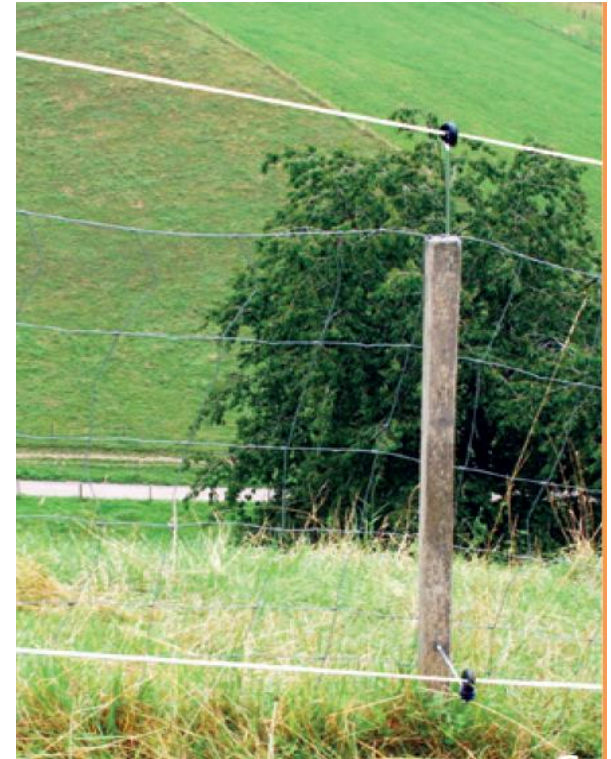


Mesures envisageables pour protéger les troupeaux

- Clôtures :
- Clôtures électriques avec cordons ou fils
- Au moins 5 fils, le plus bas devant se trouver au maximum à 20 cm du sol et le plus haut à environ 110 cm
- Les clôtures doivent avoir une tension d'au moins 3000 volts.

Mesures envisageables pour protéger les troupeaux

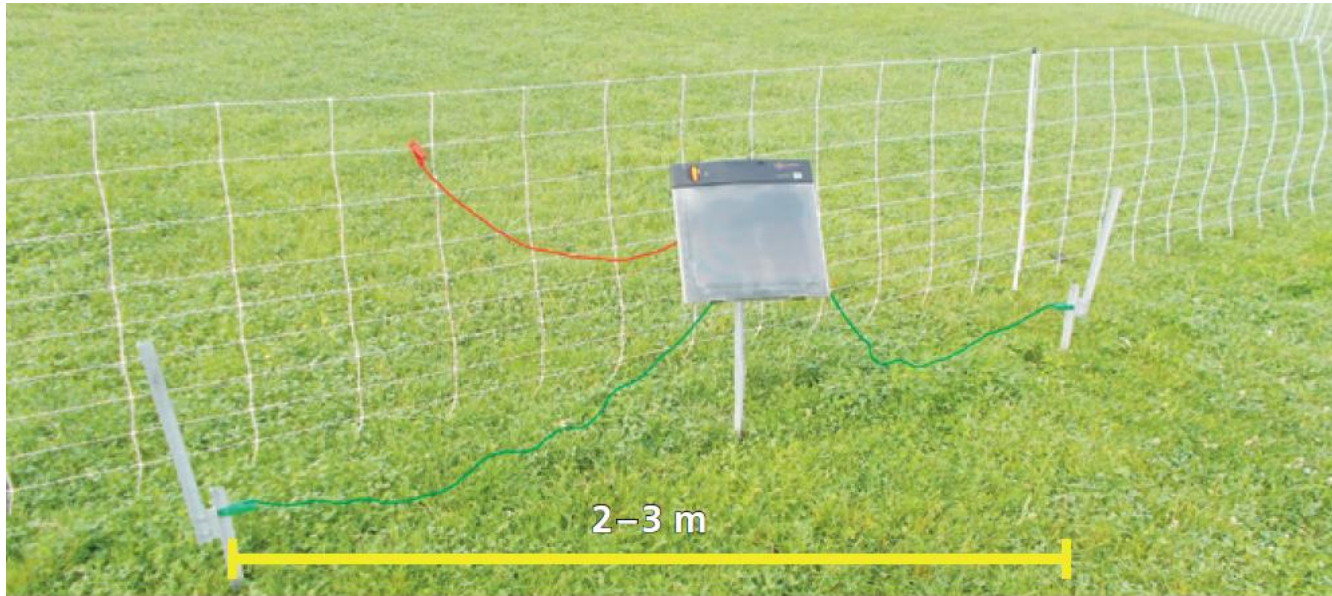
- Clôtures :
- Consolider les grillages noués avec deux cordons électriques





Mesures envisageables pour protéger les troupeaux

- **Important :**
- Mise à terre de la clôture :
- Le sol autour des piquets de terre devrait toujours être humide (arroser si nécessaire)
- Toujours installer deux à trois piquets de terre espacés de 2 à 3 mètres

Mesures envisageables pour protéger les troupeaux



Mesures envisageables pour protéger les troupeaux

- 
-
- 
- Les électrificateurs pour clôture de pâturage ne sont **pas** cofinancés car ils font partie de l'équipement de base pour les clôtures électriques de pâturage.

Mesures envisageables pour protéger les troupeaux

- Espèces protégées: Moutons, chèvres
- Zone de plaine et zone des collines : CHF 1.- par mètre linéaire
- Zones de montagne : CHF 1.50 pour l'installation/achat puis pour les quatre années qui suivent CHF 0.50 par mètre linéaire pour entretien dans des conditions difficiles
- Maximum CHF 10 000.- pour une période de 5 ans
- Parc à cerfs: 80 % des frais d'un renforcement

Mesures envisageables pour protéger les troupeaux

MESURES URGENTES 2023 de l'OFEV

- Exclusivement : Moutons, chèvres
- Pâturages **d'estivage** : max. 80 % des coûts de matériel
- Plafond de coûts :
- jusqu'à 300 animaux : CHF 3000.-
- plus de 300 animaux : CHF 5000.-
- Les frais d'achat de gardes-bétail peuvent aussi être pris en compte à 80 %.
- Forfait pour **exploitation de montagne** entre 3'600 et 10'000 selon le cheptel et la zone de production
- Forfait unique pour une durée de 5 ans



Mesures envisageables pour protéger les troupeaux

■ Clôtures :

- Clôtures électriques avec cordons ou fils
- Au moins quatre cordons, le plus bas devant se trouver au maximum à 20 cm du sol et le plus haut à 90 cm au minimum

Mesures envisageables pour protéger les troupeaux

- Les clôtures doivent avoir une tension d'au moins 3000 volts.
- **Faucher régulièrement** sous les clôtures et les filets électriques pour maintenir la tension électrique.

Mesures envisageables pour protéger les troupeaux

Chiens de protection des troupeaux (CPT) :



- Berger de Maremme et Abruzzes



Mesures envisageables pour protéger les troupeaux

Chiens de protection des troupeaux (CPT) :

- Montagne des
Pyrénées
(Patou)



Mesures envisageables pour protéger les troupeaux

Chiens de protection des troupeaux (CPT) :

- Au moins 2 chiens par exploitation (OPAn)
- Les personnes qui détiennent un chien pour la première fois ne se voient confier que des chiens dressés ayant réussi l'EAT (évaluation de l'aptitude au travail)

Mesures envisageables pour protéger les troupeaux

- La personne responsable des chiens doit avoir suivi un cours sanctionné par une attestation de compétences.
- Une expertise du ou de la responsable des chiens de la Protection des troupeaux Suisse ainsi qu'un rapport d'expertise du SPAA sur les conflits doivent être fournis.

Mesures envisageables pour protéger les troupeaux

- **Soutien financier :** Confédération et canton
- Élevage, dressage et entretien des chiens de protection des troupeaux et frais vétérinaires
- Les demandes de financement doivent être adressées au service cantonal de protection des troupeaux.

- Autorisation de tir donnée par le canton
- Dégâts par un loup isolé

- 25 animaux d'élevage

- 15

- ...

- ... chèvres, équidés, lamas, en 4 mois

- *Si mesures de protection raisonnables ont été mise en place en cas d'attaques déjà perpétrées dans la régions dans les 4 mois précédents*

**Nouvelle loi acceptée hiver 2023,
référendum non abouti
ordonnance en cours!**

autres loup ont déjà fait causé des


Pour une autorisation de tir:

- Clôture électrique (filet de pâturage d'au moins 90 cm bien tendus, clôture en cordons avec au moins 4 cordons, grillage noué consolidé avec 2 cordons électriques)
- Tension d'au moins 3000 volts
- Étable et aires d'exercice attenantes
- Chiens de protection des troupeaux

Mesures envisageables pour protéger les troupeaux

- Pour les cas d'urgence, l'INFORAMA de l'Oberland bernois à Hondrich dispose d'un kit de 10 filets de pâturage (+/- filets anti-loup) et d'un électrificateur pour clôture de pâturage fonctionnant avec une pile sèche.

Procédure en cas d'attaque sur des animaux de rente

- 
-
- Signalement aux gardes-faune (0800 940 100) ou à la police (117)
 - Si nécessaire, la ou le garde-faune prévient la conseillère ou le conseiller en protection des troupeaux.

Informations sur la protection des troupeaux

- Protection des troupeaux du canton de Berne
- INFORAMA, 3702 Hondrich

- Peter Berger 031 636 83 14

- Alexander Blaser 031 636 07 97

www.protectiondestroupeaux.ch



Informations sur la protection des troupeaux

- Protection des troupeaux Jura Bernois:
- Fondation Rurale Interjurassienne

Pierre-Alain Juillerat 032 545 56 49

pierre-alain.juillerat@frij.ch

[**www.protectiondestroupeaux.ch**](http://www.protectiondestroupeaux.ch)

